GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 28 Février.

DE CHARLES TOWNN, *le* 1 *Novembre* 1764.

QUELQUES particuliers établis depuis peu à la Floride ont pris des engagemens avec M. Moyſe Lindo, Inſpecteur des indigoteries de la Caroline Méridionale pour lui fournir annuellement à un prix convenu 10 milliers d'indigo recueilli ſur leurs nouveaux établiſſemens. Cet indigo doit être embarqué & envoyé en Angleterre pour le compte de pluſieurs marchands, dont ce M. Lindo eſt l'Agent.

DE VITRI-LE-FRANÇOIS, *le* 27 *Janvier* 1764.

Extrait d'une Lettre de M. Varnier, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Nous commençons par remercier l'homme de mérite qui nous a écrit cette Lettre de l'attention qu'il donne à nos Feuilles. Il paroît qu'il les lit avec ſoin, puiſqu'il nous annonce qu'il ſoumet à des expériences phiſiques les articles qui lui en paroiſſent ſuſceptibles.

» La pitié, nous écrit-il, que m'a cau-
» ſée la deſcription que vous faites, art.
» d'Amſterdam, N°. 4. de la perte d'un
» Vaiſſeau & de ſes matelots, me fait ima-
» giner un moyen ſûr de ſauver ſa vie dans
» une pareille circonſtance. Il faudroit
» pour cela ſe munir ſur un Vaiſſeau d'un
» nombre égal à celui de matelots, de
» paires de barrils de la capacité d'environ
» 5 pintes. Il faudroit que ces barrils fuſ-
» ſent bien reliés & gaudronnés, attachés
» deux enſemble par le moyen d'une ſangle
» ſur laquelle on ajuſteroit une petite plan-
» che de bois de ſapin vernie de 15 pouces
» de long ſur 6 de large. Chaque matelot
» pourroit placer ſa poitrine ſur cette plan-
» che à laquelle il pourroit être arrêté par
» le moyen d'une écharpe nouée autour
» de ſon corps. Il n'y a point d'homme,
» qui, muni de cette ſimple machine, ne
» put ſe jetter impunément à la mer, &
» ſauver ſa vie. Il eſt aiſé de concevoir ce
» que je veux dire. L'homme ſelon tous les
» Phiſiciens, ne peſe qu'un vingtiéme de
» plus qu'un pareil volume d'eau; ſi donc
» il a ſous lui deux barrils vuides de 4 ou 5
» pintes chacun, il aura un ſupport de plus
» de 20 ℔ qui le fera reſter malgré lui
» à la ſurface de l'eau, & ſes mains lui
» ſerviroient des rames.

» Cette machine ſi ſimple, Monſieur,
» n'eſt pas une imagination de cabinet,
» c'eſt la même qui m'a ſervi à apprendre
» à nager à mes enfans, & avec laquelle
» ils ont été, avant que de ſçavoir nager &
» ſans aucun danger, dans les endroits les
» plus périlleux de la Marne. On pourroit
» encore s'en ſervir dans un tems calme,
» & aller loin avec elle. Cette idée me
» ſuggere celle d'ajuſter des tonneaux
» vuides plus ou moins gros, autour des
» Vaiſſeaux par des cordes & des crochets
» de fer pour les ſauver lorſqu'ils ne ſe-
» roient en danger quepardes voies d'eau.*

» Il faut que le Commiſſionnaire dont
» il eſt queſtion N° 4, envoyé en Cham-
» pagne & en Lorraine par cet honnête
» pere de famille de Paris, ſoit tombé dans

* Toutes ces idées ſeroit très-bonnes ſi elles étoient pratiquables ſur mer : cet élément ne ſe gouverne pas comme une rivierre.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» les plus mauvais cantons de notre Pro-
» vince. Il n'y a preſque pas un mot de
» vrai dans ce qu'il dit par rapport à nos
» cantons. Nos terres ſont fertiles, rap-
» portent beaucoup & nous avons des grains
» en abondance. Nos bateaux ordinaires
» peuvent contenir 800 ſeptiers de bled.
» Le ſeptier de froment de 8 boiſſeaux,
» peſant 240 ℔, ne vaut, le plus beau,
» que 10 ℔; & le ſeptier d'avoine de 12
» boiſſeaux, 7 ℔. Il n'y a pas chez nous
» de gros magaſins, parce que nos mar-
» chands ne ſe ſoucient pas de ſe charger
» de cette denrée dont ils n'ont pas aiſé-
» ment le débit.

» Le grain eſt chez les rentiers riches
» qui en gardent de pluſieurs années. On
» pourroit en acheter telle quantité qu'on
» voudroit ſans effrayer perſonne. Nous
» ſommes en état d'en envoyer dans nos
» Colonies ſans le ſecours de l'étranger.
» Si nos rivieres ſe joignoient les unes aux
» autres par des canaux & des écluſes,
» comme en Hollande, on pourroit faire
» circuler les denrées de la France d'une
» Province à l'autre avec la plus grande fa-
» cilité. Les Grands du Royaume au lieu
» de ſe livrer à un luxe énorme qui les
» épuiſe, devroient verſer une partie de
» leurs dépenſes dans leurs terres. Ils pour-
» roient faire conſtruire des ponts dans les
» endroits néceſſaires. Leur défaut nous
» cauſe un tort indicible. Ils rendroient
» praticables les chemins de village à
» village. Ils ſolliciteroient les entre-
» priſes des canaux & s'intéreſſeroient
» à leur exécution. Si nos communications
» intérieures étoient multipliées, tout ſe-
» roit vivant dans le beau Royaume de
» France; les Provinces ſe prêteroient la
» main. Les vins du Midi de la France
» parviendroient chez nous & dans nos
» Provinces du Nord. Cette circulation
» facile & peu coûteuſe jetteroit de l'ar-
» gent dans nos Provinces éloignées de la
» Capitale; nos terres fertiles en grain
» leur fourniroient du pain en abondance,
» & par ce moyen on n'auroit rien à crain-
» dre de part & d'autre des mauvaiſes an-
» nées. L'induſtrie augmenteroit partout.

» Mais revenons à notre bon pere de
» famille. S'il veut du froment en telle
» quantité que ce ſoit il n'a qu'à parler.
» Il peut s'adreſſer à moi s'il le juge à pro-
» pos, ou à tout autre; en envoyant des
» fonds, il ſera ſervi avec fidélité. Nous
» avons très-bien l'idée d'exportation, &
» tous les moyens poſſibles pour cela. Mais
» où veut-on que nous tranſportions du
» grain, lorſqu'on ne nous en demande
» pas, & qu'il n'eſt pas permis de faire
» des proviſions dans ies grandes Villes.
» Cependant l'on devroit ſentir les in-
» convéniens d'un pareil arrangement
» lorſqu'on éprouve de longues & for-
» tes gelées ou des inondations. On eſt
» obligé alors de faire venir par terre à
» grands frais pour la conſommation
» journaliere, ce qu'on auroit ſous ſa main
» ſi on permettoit de faire des magaſins

De Paris, *le* 28 *Janvier* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

La libre exportation des grains, Monſieur, eſt ſans contredit avantageuſe au Royaume & à l'humanité en général. Mais en l'accordant ne ſeroit-il pas néceſſaire de pourvoir à deux choſes qui paroiſſent indiſpenſables. Lorſque cette exportation étoit permiſe, les héritages des payſans étoient-ils auſſi petits qu'ils le ſont aujourd'hui? Les droits de champart, de dixme, de mouture, de fournage, &c, étoient-ils tels qu'ils ſont actuellement dans une infinité de villages? Il y a dans bien des cantons des terres immenſes réunies, pluſieurs Fermes réduites à une ſeule, pluſieurs portions de terre ſous la main d'un ſeul propriétaire, & ce qui eſt encore diviſé n'eſt plus que dans les mauvaiſes terres & dans les montagnes.

1°. Pour remédier à ces inconvéniens publics, ne ſeroit-il pas néceſſaire de fixer le prix du terrein par un cadaſtre particulier de chaque village, de défendre le droit de retrait féodal lorſque le bien ſeroit vendu au-deſſus de ſa valeur, & de laiſſer la liberté de le retraire lorſqu'il ſeroit vendu à un prix inférieur à ſa valeur, de défendre encore de donner le bien retrait à plus forte taxe qu'il n'étoit auparavant.

2°. Ne ſeroit-il pas néceſſaire de permettre à chaque village de s'abonner au prix actuel des grains pour la dixme, champart & autres droits? Ne ſeroit-il pas encore néceſſaire de permettre la liberté des moulins à grain & des fours à cuire le pain, ou tout au moins d'obliger les

propriétaires d'en reduire les droits au taux des villages où la concurrence eſt permiſe?

Il me ſemble, Monſieur, que ſi on ne prend pas ces précautions ou d'autres ſemblables, la liberté de l'exportation des grains, ſi néceſſaire en elle-même, pourroit avoir quelques inconvéniens dans l'état des choſes actuelles. Car les héritages étant réunis, le riche propriétaire & le décimateur gagneront, le payſan, dénué de patrimoine, mangera le pain plus cher, il augmentera ſa journée ou bien il ſe tranſportera ailleurs; ceux qui exercent quelque métier augmenteront le prix de leur travail, & la portion pauvre n'en ſera pas plus riche. Il n'en ſeroit pas de même ſi les héritages étoient répartis, parce que le grand nombre feroit ſa proviſion & ne vendroit que la portion de grain dont il pourroit ſe paſſer. Sera-t-il poſſible de peupler la campagne lorſque tout y ſera plus cher? Y ſemera-t-on des grains, lorſque cette denrée payera des charges qui devroient être priſes ſur la totalité de l'induſtrie & du travail de tous les habitans d'un pays? Les hommes reſteront-ils à la campagne, lorſqu'ils payeront réellement ſur les grains plus qu'ils ne payent à la ville? Ne ſeroit-il pas de la plus grande juſtice & de la plus ſaine politique que les droits des fours & des moulins banaux fuſſent au même taux que ceux de la ville, ſauf indemnité s'il y avoit lieu.

Retenir les hommes à la campagne, permettre la liberté du Commerce d'une Province à l'autre, & celui des grains avec l'Univers, ſeroit ſans doute remplir les vûes que de zélés Citoyens ont répandues dans pluſieurs de vos Gazettes; mais juſqu'à ce que l'on ait pris de certaines précautions pour aſſurer la ſubſiſtance de celui qui n'a que ſes bras pour ſe procurer la nourriture, on doit être excuſable de demander à être raſſuré ſur les effets de la libre exportation des grains.

Je ſuis, &c.

Nous avons mis cette Lettre ſous les yeux du Public parce qu'elle nous a paru renfermer des obſervations qui méritent d'être priſes en conſidération. Il eſt certain qu'une des premieres opérations d'un Gouvernement éclairé, doit être d'aſſurer la ſubſiſtance des Citoyens de maniere même qu'ils ſe trouvent mieux dans leur pays que partout ailleurs. Il eſt encore certain que depuis bien du tems les grandes poſſeſſions ſe ſont encore augmentées en France des petites poſſeſſions des payſans. Il ſeroit peut-être à ſouhaiter qu'il ne fut pas permis d'acheter l'héritage d'un payſan, & que les grands propriétaires cédaſſent à des particuliers des portions de leurs terres, moyennant une redevance perpétuelle. Plus il y aura d'hommes attachés par intérêt à un ſol déterminé, plus ce ſol ſera fertiliſé, plus le goût de la ſtabilité ſe fortifiera, & plus l'attachement à la Patrie deviendra vif. Si le grand nombre des gens de la campagne poſſédoient une certaine quantité de terrein ſuffiſante pour lui fournir une partie de ſa ſubſiſtance annuelle, il ſemble qu'on auroit lieu d'eſperer les plus grands avantages. Si la néceſſité & la poſſibilité de l'exportation des grains eſt une fois démontrée, il ne reſtera plus qu'à prendre les moyens d'obvier, autant qu'il eſt poſſible, aux inconvéniens particuliers qu'elle pourroit avoir. Peut-on douter que les perſonnes en place ne les cherchent ces moyens, & ne les mettent en uſage, s'ils ſe déterminent à adopter le ſyſtême de l'exportation des grains?

DE CADIX, *le 2 Février 1764.*

Il eſt entré dans cette baye pendant la derniere année 764 Navires; ſçavoir, 263 Anglois dont 11 de guerre; 167 Hollandois dont 20 de guerre; 102 Eſpagnols dont 21 de guerre: 92 François dont 8 de guerre; 46 Danois; 29 Suédois dont 4 de guerre; 20 Raguſois; 16 de l'Empire; 12 de Naples; 9 Génois; 5 de Malthe; 1 de ſavoie; 1 d'Hambourg; 1 de Dantzick.

DE CHAALONS-SUR-MARNE, *le 4 Février 1764.*

Lettre adreſſée au Directeur de la Gazette du Commerce.

Permettez-moi, Monſieur, je vous prie, de dire avec franchiſe que vous ne pouvez trop vous tenir en garde contre certains écrits que l'on vous adreſſe où il ſe rencontre des faits hazardés qui peuvent donner occaſion à des préjugés contraires au bien du Commerce. Tel eſt dans votre Gazer-

te N°. 4 la Lettre d'un Citoyen de Paris qui marque en ſubſtance, qu'auſſitôt l'enrégiſtrement au Parlement de la Déclaration du Roi concernant la libre circulation des grains dans le Royaume, il dépêcha un homme de confiance en Champagne & en Lorraine, pour y faire un achat de 2 à 3 mille ſeptiers de bled; d'où l'on avoit annoncé qu'il ne valoit que 7 ℔ le rézal, peſant 182 ℔ poids de marc, pour le faire tranſporter au Havre de Grace & de là en Provence qui manque de cette denrée: que cet homme a effectivement trouvé le bled à ce prix modique, & qu'ayant propoſé d'en acheter 2 mille ſeptiers pour être conduits juſqu'au Havre par la Marne & la Seine, les Champénois n'ont pu comprendre ce qu'on vouloit leur dire; que de ſemblables propoſitions au milieu de la ſurabondance même leur font craindre la diſette, les étonne, & leur cauſe des terreurs paniques; qu'il n'a rencontré ni magaſins conſidérables, ni greniers, pas même un Marchand de grain en gros avec lequel il ait pu traiter; qu'au lieu de bateaux il n'a vu que quelques batelets qui auroient rendu le tranſport trop long, d'ailleurs qu'il faudroit au moins quatre mois pour acheter & ramaſſer cette quantité de 2 mille ſeptiers.

Ce que vous dites, Monſieur, lorſque vous craignez que cet homme de confiance n'ait pas rempli ſa miſſion avec toute l'exactitude qu'elle méritoit, me prouve que ces détails vous ont paru ſuſpects, & il auroit été à ſouhaiter qu'il n'en euſſent pas plus impoſé au Citoyen qui a cru ſe conſoler des faux frais du voyage qu'il lui en coûte, par les fauſſes inductions qu'il a tirées contre les habitans de la Champagne. Il ſuffiroit pour le détromper qu'il vit ſeulement les greniers de Chaalons qui renferment actuellement plus de 20000 ſeptiers de bled, & 40000 d'avoine; je ne parle pas de Vitri-le-François à ſept lieues d'ici, où il y en a au moins autant, & de tant d'autres endroits de Champagne & de Lorraine qui en emmagaſinent continuellement. Vous me ferez un ſenſible plaiſir de communiquer ma Lettre à ce Citoyen que je ſerois très-flatté de pouvoir ſeconder dans ſon projet. S'il veut le ſuivre & me faire l'honneur de m'écrire, je m'offre à lui trouver gens qui lui livreront en un moment, & à peu de bénéfice, les 2000 ſeptiers de bled qu'il deſire. Cette quantité feroit la charge de 2 barteaux ordinaires qui ſeroient en état de partir en moins de huit jours; & il n'y auroit d'autre obſtacle que le débordement de la riviere.

Chaque ſeptier de bled revient dans les greniers aux perſonnes que j'indiquerois à 9 ℔, compoſé de 8 boiſſeaux peſant 204 ℔. Si vous avez beſoin, ou le Citoyen, d'autres éclairciſſemens, je ſerai charmé de vous les procurer. On doit trop aux ſoins que vous prenez de nous inſtruire, pour ne pas aimer les occaſions de vous être bon à quelque choſe.

Je vous ſerai obligé de détromper vos Lecteurs des faits qu'ils ont lus dans la lettre du Citoyen de Paris, & même ſi vous jugez à propos d'inſérer celle-ci dans votre Gazette.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE BAYONNE, *le 7 Février 1764.*

On a lancé à l'eau cinq Navires deſtinés pour l'Amérique & pour la pêche de la morue.

Le mauvais tems a fait échouer ſur nos côtes pluſieurs Barques chargées la plûpart de bleds.

Le vin ſe ſoutient dans ſa cherté avec apparence d'augmentation, d'autant que le tems empêche de travailler les vignes.

Le Navire *les deux Mariannes*, Cap. Larregny, partira pour le Cap vers la fin de ce mois.

DE NISMES, *le 9 Février 1764.*

Malgré la grande quantité de bled qui arrive ici de la Bourgogne & du Dauphiné, le prix s'en ſoutient toujours; & les bleds de notre crû ſe vendirent hier au marché 38 ℔ la ſalmée, peſant à peu près 243 ℔. Les eaux-de-vie valent 19 ℔ 5 ſ à 19 ℔ 10 ſ le cent poids de table. La ſoie fine dite *Organcin*, a été vendue en fin de foire Saint Antoine à Alais, 21 ℔ à 21 ℔ 10 ſ la ℔ poids de table; d° la *trame*, depuis 17 juſqu'à 19 ℔ même poids.

DE BOULOGNE, *le 10 Février 1764.*

Extrait d'une Lettre de M. Paillet à l'Auteur de la Gazette du Commerce

» Déſaprouverez-vous, Monſieur, qu'à » l'exemple de tant de zélés Citoyens, » dont les réflexions ont trouvé place dans » vos Gazettes, j'aie l'honneur de vous fai-

» part de celles que me fait faire la pré-
» vention où nous ſommes en faveur de
» certaines marchandiſes étrangères. Je
» vois dans cette prévention, une des cau-
» ſes du peu de progrès que nous faiſons
» dans les entrepriſes relatives au Commer-
» ce intérieur du Royaume, & la ſource
» d'un nombre d'articles étrangers, que
» nous trouverions parmi nous, ſi nous
» voulions réflechir ſur nos propres in-
» térêts.

» Nous ne pouvons affermir notre Com-
» merce qu'en réuniſſant dans la Patrie,
» & en y faiſant valoir les fabriques,
» dont nous avons beſoin. Nous travail-
» lons contre nous-mêmes, lorſque nous
» préférons celles des étrangers aux nôtres,
» & nous appuyons l'idée qu'ils peuvent
» inſinuer ailleurs du mépris de nos pro-
» ductions. Ils profitent de nos préjugés,
» de celui des autres Nations, & nous
» enlevent le meilleur fruit de notre in-
» duſtrie.

» Si l'exportation de nos productions
» par nos voiſins ne paroît pas au pre-
» mier coup d'œil onéreuſe aux particu-
» liers, elle eſt au moins préjudiciable à
» l'Etat, & à l'agrandiſſement de notre
» Commerce. En les tranſportant nous-
» mêmes, nous augmentons notre navi-
» gation, nous multiplions le nombre de
» nos matelots, l'ame de notre marine,
» nous accreditons nos fabriques, & nous
» rapportons des échanges que nous ne
» ſommes plus obligés de tirer de la ſe-
» conde main.

» Si on laiſſe aux Etrangers la liberté
» de faire une partie de notre Commerce
» intérieur, il doit en réſulter que les
» entrepriſes qui doivent nous enrichir,
» ont beaucoup moins d'étendue. C'eſt
» nous ſévrer en partie de l'uſage de no-
» tre induſtrie.

» Il me ſemble que rien ne pourroit
» produire un meilleur effet pour notre
» Commerce intérieur, que de nous re-
» préſenter réciproquement la qualité de
» nos fabriques, de nous en démontrer
» le bon uſage, & de nous déſabuſer les
» uns les autres de notre prévention en
» faveur des Etrangers. J'en vais donner
» l'exemple, par rapport à la bierre de
» cette Ville, qui mérite certainement
» la préférence ſur celle d'Hollande, dont
» cependant on fait tant d'uſage dans plu-
» ſieurs de nos Places maritimes.

» Je ne dirai rien de trop en aſſurant
» que nos Braſſeurs ont réuni à leur bierre,
» la délicateſſe de celle de Paris & la force
» de celle d'Angleterre. Ils peuvent ſatis-
» faire les goûts différens, donner plus
» ou moins de force à leur bierre, & en
» proportionner le prix à la qualité; mais
» ils en ont une eſpéce qui a mérité une
» eſtime particulière. C'eſt une bierre blan-
» che très-accueillie dans les environs de
» notre Province; elle l'eſt également
» dans nos Iſles de l'Amérique, où l'on en
» fait des envois conſidérables par Dun-
» kerque, & où elle eſt préférée à toute
» autre. Rien ne prouve mieux ſa ſu-
» périorité ſur celle de Hollande, que
» la préférence que lui donnent les Né-
» gocians de Dunkerque, eux qui pour-
» roient ſe pourvoir plus facilement de
» cette dernière, & à moindres frais que
» les Négocians de tout autre port de
» France.

» Cette eſpece de bierre fut en réputa-
» tion dès le tems de la Guerre 1744. Plu-
» ſieurs perſonnes de diſtinction en fai-
» ſoient uſage à l'armée, & nos braſſeurs
» ont continué d'en fournir à beaucoup
» d'Officiers qui réſidoient dans les Villes
» voiſines. Les entrepôts que les Hollan-
» dois ont de leur bierre dans pluſieurs
» de nos Ports, avec la prévention où l'on
» eſt qu'elle eſt plus délicate qu'aucune de
» France, ont été cauſe que nos braſſeurs
» ont eu peu de ſuccès juſqu'à préſent dans
» la vente de la leur. Mais ſi le préjugé
» céde à la raiſon & au bien de la Patrie,
» bientôt ces entrepôts étrangers diſpara-
» tront, & ne ſeront déſormais remplis
» que de bierre de fabrique françoiſe.

» Que je verrois avec plaiſir mes Com-
» patriotes ſe réunir pour l'intérêt public,
» pour le ſoutien de nos fabriques & pour
» l'accroiſſement de notre Commerce!
» Leur réunion ſeroit ſuivie du ſuccès le
» plus ſolide, & l'on verroit bientôt avor-
» ter les projets de ces antipatriotes, pour
» qui toute voie de s'enrichir eſt bonne,
» pourvû qu'elle leur réuſſiſſe.

Je ſuis, &c.

De Paris, *le* 10 *Février* 1764.

M. le Viel, Maître Vitrier, Peintre ſur verre à Paris, rue Montagne Ste. Génévie-

ve, nous a écrit une Lettre, dont nous donnons un extrait avec beaucoup de plaisir. Il nous annonce qu'il travaille depuis plus de trois ans, à donner au Public, *un Traité historique de la peinture sur verre.* » Art, dit-il si négligé depuis » environ un demi-siecle, qu'on n'a pas » craint de dire & d'écrire que le secret en » étoit perdu. Si je n'ose pas espérer de » tirer cet Art de l'espece d'oubli dans le- » quel il est tombé, je me propose au » moins de faire en sorte par ce Traité, » que les connoissances éparses qui nous » en restent, ainsi recueillies, ne soient » pas tout-a-fait perdues pour la postérité.

M. le Viel s'étant fait traduire par unde ses amis les principaux morceaux d'un Livre Anglois sur cette matière, qui parut en 1759, & ayant reconnu que l'Auteur prescrivoit seulement l'art de faire des verres de toutes sortes de couleurs, & de faire des émaux fondans qui y soient appliquables, mais qu'il n'enseignoit point l'art d'en faire des tableaux, il nous apprend qu'il avance dans son ouvrage, que la peinture sur verre n'a plus d'Artistes en Angleterre. Cependant l'annonce qu'il a lûe dans la Gazette du Commerce de la présente année, N°. 4 article de Londres, lui fait craindre de s'être trop avancé. Il voudroit à cet égard que nous lui donnassions quelques éclaircissemens. Nous lui donnerons avec plaisir ceux qui nous parviendront sur cet obiet.

M. le Viel nous paroît fort instruit de toutce qui a rapport au sujet qu'il traite. Son ouvrage sera curieux & vraisemblablement très-accueilli. On ne peut trop l'exhorter à y mettre la derniére main.

» J'ai fait, nous dit-il, de longues & » pénibles recherches sur cette partie de » la peinture, tant pour l'histoire de ses » progrès & de l'emplacement de ses plus » beaux morceaux, que pour sa pratique. » Il est peut-être de ces morceaux de pein- » ture qui m'ont échappé, dont le dépôt » caché existe vainement dans les Collec- » tions de quelques curieux Amateurs; » mais qui trouveroient dans mon ou- » vrage une place plus utile à la Société.

Nous ne doutons pas que les Amateurs des Arts qui auroient quelques détails intéressans à communiquer à M. le Viel, ne le fassent avec empressement. On doit s'intéresser à la perfection d'un Traité, unique dans ce genre, qu'il espere terminer & mettre au jour, vers la fin de cette année.

De Londres, *le* 11 *Février* 1764.

Nous apprenons de l'Isle d'Ely, qu'on n'y avoit jamais eu tant de bêtes à laine qu'à présent, mais qu'on manque de pâturages, parce qu'il y a plus de 100 mille âcres de terres d'inondés, d'où il s'est ensuivi la perte d'un grand nombre de moutons, faute de fourage.

Le *Grosvenor*, Navire de la Compagnie des Indes a apporté de la Chine 675,100 ℔ de thé boé; 21,300 de congo, 7,800 singlo; 12 caisses, 78 demi-caisses, & 1 boëte de porcelaine de la Chine, & plusieurs autres ballots de marchandises, qu'on ne connoît point encore.

De Dunkerque, *le* 16 *Février* 1764.

Il est entré dans ce Port pendant le mois de Janvier, & pendant les 16 premiers jours de ce mois, 44 Bâtimens, & il en est sorti 39 dans le même espace de tems.

De Paris, *le* 24 *Février* 1764.

Nous avons donné dans la Gazette du Commerce du 4 Fevrier N°. 10. le Plan entier d'une Loterie établie à Venise par Action de 50 Ducats de Banque faisant environ 250 ″ monnoie de France. Nous avons joint à la Gazette du 21 Février N°. 15. un éclaircissement, par lequel il est prouvé, qu'une Société de 100 Actions placées dans les neuf Classes de cette Lotterie, & dirigée sur le Plan de la vente des huit premieres Divisions, donneroit un bénéfice certain de 27 pour cent, outre l'espérance de quelque lot dans la neuviéme Division.

Plusieurs personnes se sont présentées au Bureau de la Correspondance générale & ont signé pour un certain nombre d'Actions pour concourir à former la somme de cent Actions, & pour faire en société le plan détaillé dans l'éclaircissement joint au N° 15 de la Gazette.

Ceux qui voudront entrer pour une ou pour plusieurs Actions dans cette Société, pourront s'adresser à M .M *Bezaudin* & *Courtois*, Régisseurs du Bureau de la Correspondance générale. Ils recevront l'argent qu'on voudra mettre dans cette acquisition; & en cas que le nombre de cent Actions ne se trouve pas rempli, il sera libre à chacun de retirer son argent, ou d'acquerir des Actions pour son compte & sans société.

DU HAVRE, *le 6 Février 1764.*

Résumé de l'Importation dans ce Port, dans le courant du mois de Janvier dernier.

Il eſt entré dans ce Port depuis le premier juſqu'au 31 de Janvier 1764 incluſivement, 26 Navires, dont 11 François, 4 Hollandois, 10 Anglois, 1 Suedois, 6 de ces Navires ont été en relâche dans ce Port; les 20 autres ont importé, 475 barriques, 18 tierçons, 44 quarts de ſucre; 5 futailles, 14 tierçons, 52 quarts & 33 ſacs de caffé; 207 balles & 204 ballots de coton de l'Amérique; 14 balles de coton en laine; 2 d° de coton filé du Levant; 1 boucaud, 1 barrique, 3 quarts, 8 barrils d'indigo; 1 grenier de bois de gayac; 3 quarts, 1 ancre de carret; 2 ſacs de gingembre; 2 barrils de confitures; 4 caiſſes de liqueurs; 6500 poignées de morue verte; 1 grenier de langues de morue; 3 barriques d'huile de poiſſon; 90 caiſſes, 60 tierces-caiſſes & 950 demi-caiſſes de ſavon; 11 piéces & 2 d'huile cannevette d'olive, 23 caiſſes de ſuc de réglisſe; 3 caiſſes de ſouffre; 20 ſacs d'alun; 9 ſacs de noix de galles; 3 balles de graine jaune; 1 balle de graine; 1 barril, 24 balles, 52 demi-balles d'amandes; 6 corbeilles de figues; 100 pagas de raiſins; 1 caiſſe de vermichel; 1 ballot de riz, 1 barril de terre jaune; 1 caiſſe de jaune de Naples; 1 d° de ſtorax, 1 d° d'Aſſafœtida; 1 d° d'eau de ſenteur; 3 balles, 1 ballot d'anis; 1416 balles de ſoudes d'Alicante; 25 tonneaux, 3 barriques, 4 tierçons $\frac{1}{6}$, 20 quarterolles, 1 barril de différens vins; 5344 barrils & 71 demi-barrils de bœuf ſalé; 1315 quarts, 320 frequins, & 198 huitiémes de beurre; 145 ancres de lard; 700 caiſſes de chandelle, 145 caiſſons d°; 42 barrils, 7 demi-barrils, 1 quart, 2 fréquins de langues; 848 ſacs de farine Angloiſe; 25 futailles, 6 barriques, 6 barrils & 6 demi-barrils de ſuif; 204 cuirs verts; 300 boucauds de tabac; 3 caiſſes d'échantillons de tabac; 2 demi-balles de cumin; 10 balles de crin; 1 grenier de cornes; 1 ballot de Livres.

D'AMSTERDAM, *le 13 Février 1764.*

Cours des marchandiſes à la livre en banque.

Poivre noir, 22 $\frac{3}{4}$ d. d° blanc, 33 d; cloux de giroſle, 85 f; muſcade 75 f; canelle longue, 110 à 150 f; d° courte, 95 à 10 f; pains de candi, 17 $\frac{1}{2}$ à 18 d; pains de poudre 16 $\frac{1}{2}$ à 17 d; rafinade de 3 ℔, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 d; d° de 2 ℔, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 d; d° mêlis de 3 ℔ 12 $\frac{3}{4}$ à 13 $\frac{1}{2}$ d de 2 ℔ 14 $\frac{1}{2}$ à 15 d; lompes, 11 $\frac{3}{4}$ à 11 $\frac{1}{2}$ d. poudre, 11 $\frac{1}{2}$ à 14 d; d° batarde, 7 à 11 d; ſucre candi blanc, 19 $\frac{1}{2}$ à 24 d; d° brun, 12 $\frac{1}{2}$ à 19 d; poudre du breſil, 8 $\frac{3}{4}$ à 11 d; d° de S. Domingue, 10 $\frac{3}{4}$ à 12 $\frac{1}{2}$ d; commune, 9 $\frac{1}{2}$ à 9 $\frac{3}{4}$ d; ſucre tête, 8 $\frac{1}{4}$ à 9 $\frac{1}{4}$ d; d° brun, 5 à 8 d; d° de ſurinam, 4 à 8 d; ſaffran Gatinois, 15 $\frac{1}{2}$ à 16 fl.; d° d'Eſpagne, 13 $\frac{1}{2}$ à 14 fl.; gingembre confit, 44 d°; maniguette, 12 a 14 d; bois de giroſle, 12 f.

Epiceries au cent en banque.

Amandes longues, 40 fl; d° de Valence, 27; anis d'alicante, 14 $\frac{1}{2}$ fl.; cumin de Malthe, 28 fl; d° d'Alicante; 26 fl.; capres de l'Iſle Majorque, 8 à 50 fl; gingembre blanc raclé, 58 fl.; mil d'Allemagne, 8 fl.; citrons ſalés *la barrique* 16 a 20 fl.; pruneaux de corynthe, 14 $\frac{1}{2}$ fl; raiſin long, 14 $\frac{1}{2}$ fl.; d° de Smyrne, 14 fl.; d° ronds, 8 fl; figues de Comtat, 8 fl.; d° de Smyrne, 12 $\frac{1}{2}$ à 13 fl.; ſavon d'Alicante, 16 fl.; d° de Marſeille, 18 $\frac{1}{2}$ fl.

Huiles, le barril de 717 mingles, en banque.

Huile de Gennes, 60 à 65 ℔ *de gros*; d° de Seville, 53 à 54 ℔ *de gros*; d° de l'Iſle Majorque, 51 à 52 ℔ *de gros.*

Denrées à teindre.

Indigo de Java en banque, 60 à 140 f; d° de Guatimala en cerons & barrils, 80 à 136 f; d° de S. Domingue, 54 à 90 f; cinabre entier, 42 f; broié, 43, 45 à 47 f; verd de gris, 20 à 21 f; vitriol d'Angleterre, 60 f; ſouffre rafiné, 5 $\frac{1}{2}$ fl.; bleu de Saxe, ffc, 45 fl.; d° fc, 32 fl.; d° Mc, 25 fl.; Garance fine, 48 à 58 fl.; d° non robée, 32 à 38 fl.; d° commune, 20 à 26 fl.; courte ou mulle, 8 à 10 fl.; rocou en pain, 10 f, térébentine, 12 fl.; curcuma 20 à 22 fl.; reſine rafinée brune, 4 $\frac{1}{2}$ fl.; jaune, 5 $\frac{1}{2}$ fl.; gomme de Sénégal, 38 à 40 fl.; colle d'Angleterre, 28 fl.; d° du pays, 8 fl.; ceruſe, 10 $\frac{1}{2}$ fl.; menie, 10 fl.; tartre d'Allemagne, 21 à 22 fl; d° d'Italie, 17 a 20 fl.; bois de fernambouc, en banque, 28 fl.; d° de Sappande ſiam, en banque, 15 fl.; d° de bima, en banque, 9 fl.; d° de caliatours, en banque, 16 $\frac{1}{2}$ fl.; d° de campêche, 6 a 9 fl.; d° jaune, 8 fl

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe.

Le 17 Février 1764.

Amſterdam , 2 uſances $\frac{1}{2}$	36	6
D°. à vue	36	3
Rotterdam 2 uſances $\frac{1}{2}$ ..	36	6
Hambourg 2 uſances $\frac{1}{2}$ . .	35	1
Paris, ...	30	$\frac{1}{2}$
D°. 2 uſances.	30	$\frac{1}{4}$
Bordeaux, 2 uſances. . . .	30	$\frac{1}{8}$
Cadix	38	$\frac{1}{2}$
Madrid	38	$\frac{1}{2}$
Bilbao.	38	
Livourne	48	$\frac{1}{4}$
Gênes	47	$\frac{1}{4}$
Veniſe.	50	$\frac{5}{8}$
Lisbonne	5	5
Porto	5	4 $\frac{1}{8}$
Dublin.	9	
Agio de la banque d'Holl. .	3	$\frac{1}{4}$

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares. . . .		5	2 $\frac{1}{8}$
D°. petites		5	2 $\frac{1}{8}$
Grandes Mexicaines		5	2 $\frac{1}{8}$
D°. petites.		5	2 $\frac{1}{8}$
Argent en barres.		5	2 $\frac{1}{4}$
Cochenille la ℔	13 ſ	3 d	la ℔

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque. .	114
De la Com. des Indes .	159
Actions de la Mer du Sud.	93 $\frac{1}{4}$
Anc. Ann. de la M. du S.	84 $\frac{3}{8}$
D°. Nouvelles.	83 $\frac{3}{8}$
D°. réduites à 3 p $\frac{0}{0}$ . .	84 $\frac{1}{2}$
D°. conſolidées à 3 p. $\frac{0}{0}$.	84 $\frac{1}{8}$
De la C. des I. à 3 p $\frac{0}{0}$.	82 $\frac{1}{2}$
D°. de 1751, à 3 p $\frac{0}{0}$.	
D°. de la B. 1756 à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$.	
D°. 1758 a 3 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.	88 $\frac{1}{2}$
D°. 1762 à 4 p $\frac{0}{0}$.	94 $\frac{7}{8}$
Bill. de la C. des I. prime.	2 à 3 ſ
De l'Ech. 1763. Eſcompte. . , . . .	8 à 9
De la Marine payable en Février. Eſcompte.	10 $\frac{1}{4}$
Annuités à longs term. . .	26 $\frac{1}{8}$
Souſcriptions 1763. .	94 $\frac{1}{8}$
De la Marine à 4 p $\frac{0}{0}$ . .	92 $\frac{1}{4}$
D°. à 4 p. $\frac{0}{0}$. 1763. . . .	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 24 Février 1764.

Changes.

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres.	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181
Madrid	15 3
Cadix.	15 2
Livourne	96
Lyon, Roys $\frac{1}{2}$	

Effets publics.

Actions des Fermes .	1017 $\frac{5}{8}$
Colonies, 1759 . .	
Amortiſſ.	
3e Loterie	746
9e. tir.	
2 ſ p ℔	4
Emprunt, 50 millions	16 $\frac{1}{2}$
Annuités	438
Coupons	87 $\frac{1}{2}$
Epoques 3e, 4e.	7 $\frac{1}{2}$
Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	
Emprunt.	449
Promeſſes.	12

Quatrieme Loterie des Epoques.

5 à 6	10 $\frac{1}{2}$
7 a 12.	15

Contrats.

Bretagne	
Cuirs à 3 pour $\frac{0}{0}$ . .	
4 p $\frac{0}{0}$	
3 p $\frac{0}{0}$ récep. Juill. 52 en Cont. Janv. 50.	

AVIS *aux Souſcripteurs de la Gazette du Commerce.*

Cet Ouvrage périodique ayant commencé au mois d'Avril 1763, le plus grand nombre de Souſcripteurs a auſſi commencé à cette époque. Comme nous touchons a la fin de l'année des Souſcriptions, nous prions les perſonnes qui voudront les renouveller, de faire paſſer d'avance, ſuivant l'uſage, par la voie de la poſte ou autrement, les 24 ℔ franches de port, auxquelles eſt fixé le prix de la Souſcription, au Bureau général rue Montmartre, & d'en donner avis par lettre affranchie au ſieur DUFRESNE Directeur. Les perſonnes qui n'ont pas payé le prix de l'abonnement, ſont auſſi priées de l'envoyer inceſſamment.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 21 Février.

De Dantzick, *le* 15 *Janvier* 1764.

Il eſt entré pendant l'année derniere dans cette Ville 134, 800 quarters de froment, 270, 230 de ſeigle, 43, 750 d'orge, 38, 140 d'avoine; la plus grande partie nous a été amenée de la Pologne par la Viſtule. Il a été exporté de cette quantité de grains 118, 380 quarters de froment, 117, 050 de ſeigle, 3340 d'avoine & 7060 d'orge. La plus grande partie de ces grains a été exportée pour la Hollande.

De Paris, *le* 3 *Février* 1764.

Les perſonnes auxquelles il eſt ou ſera dû des arrérages de rentes peréptuelles ou viageres & de penſions, par M. le M. d'Auroy ou par Madame ſon Epouſe, ſont priées de s'adreſſer à M. Le Pan, Négociant, demeurant ci-devant rue des SS. Peres, & préſentement rue des roſiers fauxbourg S. Germain à Paris, qui eſt chargé de les payer en juſtifiant de leurs titres afin d'enrégiſtrement.

Les perſonnes domiciliées dans les Provinces annonceront ſeulement leurs titres, en faiſant mention des échéances. Ledit ſieur Le Pan prendra avec ces dernieres les arrangemens les plus convenables pour leur faire paſſer leurs fonds directement, & leur indiquera les moyens d'opérer ſa décharge, ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'elles conſtituent ici de Procureur.

De Troyes, *le* 3 *Février* 1764.

Il y a dans cette Ville & dans les environs une manufacture de bas à métier à trois fils. Il s'en fabrique ſur diverſes jauges; ſçavoir, ſur les métiers en 18, 20, 22, 24, 26, 27, & 30 à 2 éguilles. Ces bas ſont d'une belle & bonne qualité. Ceux qui voudront en faire commerce pourront s'adreſſer au ſieur Thiebault, Marchand à Troyes.

D'Orleans, *le* 6 *Février* 1764.

Il n'y a point de variation dans le prix des grains, ſinon que la demande du côté de la Bretagne & de Nantes étant bien ceſſée, il ne peut y avoir que de la diminution, néanmoins les pluies abondantes que nous eſſuyons depuis plus de deux mois fatiguent beaucoup les terres qui auroient beſoin de ſéchereſſe,

Le prix des voitures pour Paris a été extrêmement cher pendant 6 à 7 mois; aujourd'hui il eſt tombé totalement, ſans eſpérance d'augmentation. On a marchandé ce matin à 30 ſ du ℅ peſant; à 13 à 14 ℔ du ballot de papier; à 17 à 18 ″ du tonneau de vin. Il étoit il y a deux mois de 40 à 42 ſ du ℅; à 18 à 20″ du ballot de papier, & à 25 à 28 ″ du tonneau de vin. Cette différence ne peut qu'abîmer le roulier qui ne pouvant porter à Paris plus de 4000 mille peſant ſur ſes charettes, ce qui avec 7 à 8 ″ de faux frais ne peut lui faire trouver dans le reſte du produit de quoi ſatisfaire aux dépenſes de la route; il ſe ſoutiendroit ſi on vouloit lui permettre de porter 4500 à 5000 en marchandiſes, 8 piéces ¼ de vin, & 5 à 6 ballots de papier.

Du Havre, *le* 6 *Février* 1764.

Le Navire *le Zéphir*, Cap. Beniere allant de Dieppe à Granville, eſt en relâ

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

che dans ce Port par vent contraire.

Le Navire *la Sainte Anne*, Cap. Bel, ſorti de ce Port le 2 du courant, allant à S. Malo, eſt relâché par vent contraire.

Le Navire *la Charmante Guibert* eſt parti pour S. Malo.

Le Senau *le Neptune*, du port de 200 tonneaux environ, armé de 4 canons, 16 hommes d'équipage, Cap. C. Prevot, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à la Guadaloupe, & partira à la fin de Février; ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Paris*, à M. Dufreſne, Banquier, rue du Four S. Euſtache; *à Rouen*, à M. J. B. Le François, Négociant; *au Havre*, à M. André Limoſin, Negociant.

De Londres, *le 7 Février 1764.*

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville à un Négociant de Paris.

» Vous apprendrez par pluſieurs Lettres » l'échec que les forces de la Compagnie » des Indes ont reçu à Bengale de la part du » Nabab de ces contrées. Mais comme le » Gouverneur & les Officiers Anglois ont » raſſemblé toutes leurs troupes, on ne doute » pas qu'on n'apprenne par le premier Na» vire qui arrivera que l'Armée du Nabab » aura été repouſſée, & que tout aura été ré» paré. Cependant les actions de la Compa» gnie ont baiſſé de 4 p $\frac{0}{0}$ de 159 $\frac{1}{2}$ à 155 $\frac{1}{2}$.

P. S. ſur la fin de la bourſe les actions des Indes ont remonté à 158.

De Rouen, *le 12 Février 1764.*

Le Navire *la Demoiſelle Marie*, de 100 tonneaux, Cap. Quibel, & *le Lyon* de 70 tonneaux, Cap. Delaſalle, ſont en charge, le premier pour Rotterdam & le ſecond pour Nantes.

On apprend par des lettres reçues de Nantes que le Navire *les deux Couſins*, Cap. Sancié venant de Bayonne à Rouen, eſt péri aux environs de Camaret.

De Honfleur, *le 12 Février 1764.*

Le Navire *la Demoiſelle Marie*, de 150 tonneaux, de 15 hommes d'équipage, armé de 6 canons, Cap J. L. Loiſel, eſt en charge pour le Cap François. On peut s'adreſſer à *Rouen*, à M. de Ratieville, à *Paris* à M. de la Foſſe & Compagnie, & à *Honfleur* a M. Le Carpentier.

De Rouen, *le 12 Février 1764.*

Toiles écrues, fleurets, blancards, au nombre de 660 piéces, à 164 ℔ 10 ſ; d° blanches, à 177 ℔.

De Paris, *le 15 Février 1764.*

Les perſonnes qui déſireroient avoir de bon vin de Champagne peuvent s'adreſſer à Meſſieurs *Bezaudin* & *Courtois*, Régiſſeurs du Bureau de Correſpondance générale, rue Montmartre vis-à-vis la rue Feydeau. Ils en procureront telle quantité qu'on deſirera à 35 ſ la bouteille excellent & mouſſeux, & à 25 ſ non mouſſeux, la bouteille compriſe & pris ſur les lieux en Champagne. Ils en feront des expéditions pour tous les Pays.

Le ſieur *La Riviere* vend un cuir à repaſſer les raſoirs, avec une boulle d'une compoſition particuliere qu'il a inventée. Il paroît que ſon invention eſt approuvée par les perſonnes faites pour juger de ſon mérite. Il demeure à Paris rue des Orties, Butte Saint Roch, chez un cordonnier, vis-à-vis un maréchal

Nous avons dit pluſieurs fois que nous deſirions que la Gazette du Commerce devînt pour ainſi dire le dépôt des vûes & des connoiſſances des Citoyens pour le progrès de la ſcience du Comnerce & des entrepriſes œconomiques. Nous avons la ſatisfaction de voir que le Public entre dans nos vûes. Nous recevons beaucoup de lettres, & nous eſpérons que le nombre s'en multipliera à meſure que nous avancerons dans notre travail. On doit ſentir que cette correſpondance étendue deviendroit très-onéreuſe ſi les Citoyens qui veulent bien nous faire paſſer leurs réflexions, n'avoient pas ſoin de nous faire parvenir leurs Lettres franches de port. Nous prions donc très-inſtamment ceux qui voudront bien nous écrire, d'avoir cette attention, ſans laquelle nous ſerions forcés de renoncer à l'avantage de recevoir leurs Lettres.

De La Rochelle, *le 21 Janvier 1764.*

Importation du 14 au 21 Janvier 1764.

De Hambourg, par le Navire *l'Oranger*, Cap. Jean Henrick, 50 ſaumons de plomb, 20 balles de cliſſon, 20 cannevettes, pluſieurs caiſſes & paquets de merceries.

Des Iſles S. Pierre & Miquelon, par le Navire *la Marie*, Cap. Pierre La Fourcade, 3 milliers de morue verte, 191 quintaux

de morue ſeche, 1 boucaud 1 paquet de pelleterie.

Du même lieu, par le Navire *l'Induſtrie*, Cap. Le Bon, 318 quintaux, 20 ballots de morue ſeche, 780 morues tranchées 6 futailles d'huile de morue.

De la Pêche du grand Banc, par le Navire *l'Hirondelle*, Cap. Moriſſon, 6200 morues vertes, 6200 langues, 1 barrique d'huile, 6200 têtes de morue.

Du même lieu, par le Navire *la Meſſagere*, Cap. Maſſon, 377 morues ſeches, 1 futaille d'huile de poiſſon, 11 peaux d'orignoux.

Du Cap, par le Navire *les deux Amis*, Cap. Dergny, 1 boucaud, 21 barriques 1 quart, 9 ancres, 1 demi-ancre d'indigo; 25 barriques de ſucre brut; 232 barriques, 33 quarts de ſucre terré; 81 boucauds, 85 barriques, 9 tierçons, 101 ancres de caffé; 24 balles, 3 demi-balles de coton.

Les Navires *la Société*, Cap. Deſeille, venant de Calais, & le *Saint Jean-Baptiſte*, venant de Saint Valery-ſur-Somme, ſont arrivés ſur leur leſt. *Le Ferme* & *le Guillaume*, venant tous deux de Port-au-Prince, ſont un relâche à la rade de Quiberon.

De La Rochelle, *le* 21 *Janvier* 1764.

Exportation.

Pour Rouen, par le Navire *la Ville de La Rochelle*, Cap. Jacques, vins, eaux-de-vie & marchandiſes.

Pour le Havre & Rouen, par le Navire *le Conquerant*, Cap. Raymond, même charge.

Pour S. Sébaſtien, par le Navire *le Saint Ignace*, Cap. Ibarra, même charge.

Pour Calais, par le Navire *la Concorde*, Cap. Butel, eau-de-vie.

De Bordeaux, *le* 28 *Janvier* 1764

Importation depuis le 16 *juſqu'au* 23.

De Port-au-Prince, par le Navire *le Diligent*, de Bayonne, du port de 250 tonneaux, Cap. Hiriard, 19 barriques, 6 futailles, 13 tierçons 15 quarts, 1 boucaud, 1 ancre & demi d'indigo; 6 barrils de confitures; 3 caiſſes de ſirop; 2 barriques, 2 boucauds, 1 caiſſe, 9 futailles, 91 quarts de caffé; 199 barriques, 26 quarts de ſucre terré; 71 barriques, 10 quarts de ſucre brut; 1 barrique de vieux cuivre; 1 barril de carret; 26 balles ou ballots de coton.

Du Cap, par le Navire *la Renommée*, de Bordeaux, du port de 300 tonneaux, Cap. Robert, 20 barriques de ſucre brut; 318 barriques, 7 quarts, 1 ancre de ſucre terré; 62 barriques, 43 boucauds, 1 ancre, 2 tierçons, 2 futailles, 115 quarts, 1 ſac de caffé; 7 barriques, 4 futailles, 4 quarts, 2 tierçons d'indigo; 5 caiſſes de liqueurs; 1 d° de tabac; 6 planches, 5 madriers de bois d'Acajou.

De Port-au-Prince, par le Navire *la Confiance*, du port de 300 tonneaux, Cap. Sarſy, 28 barriques de ſucre terré; 409 barriques, 81 quarts de ſucre brut; 1 barril de carret; 4 barriques, 2 quarts d'indigo; 4 barriques, 4 futailles de caffé; 2 barrils de confitures; 100 piéces de bois d'Acajou, dont 88 madriers; 4 caves, 22 bouteilles de ſirop; 52 balles ou ballots, 5 ballotins de coton; 2495 côtés de cuirs de bœuf tannés; 1 grenier d'acier de renvoi.

De Saint Domingue, par le Navire *l'Aimable Creole*, de Bordeaux, du port de 160 tonneaux, Cap. Gaſt, 131 barriques, 4 quarts de ſucre terré; 20 barriques, 2 quarts de ſucre brut, 22 boucauds, 48 barriques, 90 quarts, 1 barril, 4 tierçons, 18 futailles 8 ſacs de caffé; 9 barriques, 2 quarts d'indigo; 5 barrils de confitures; 1 cave de ſirop.

De Conisberg, par le Navire *le Flecke Janwer*, de Janwer, Maître Huyſman, 20 balles de chanvre en rame; 14 barriques de vidanges; 1 grenier de planches de ſapin; 1 d° de chanvre.

De la Martinique, par le Navire *les trois Amis*, de Bordeaux, du port de 230 tonneaux, Cap. Beatrix, 66 barriques, 116 tierçons, 222 quarts, 7 ſacs, 1 ancre de caffé; 1 barril, 6 tierçons, 5 quarts de vieux cuivre; 13 quarts de cacao; 5 barrils de confitures; 3 caves, 4 cavettes, 11 caiſſes de ſirop & de liqueurs; 1 d° d'eau de canelle; 210 barriques, 6 tierçons, 8 quarts de ſucre terré.

De la Guadaloupe, par le Navire *la Polite*, de la Rochelle, du port de 120 tonneaux, Cap. Lemoine, 55 balles, 1 ballot de coton; 2 barrils, 1 caiſſe de vieux cuivre; 1 barrique, 13 quarts de caffé; 43 barriques, 1 quart de ſucre brut; 192 barriques, 2 quarts de ſucre terré.

Du même lieu, par le Navire *l'Apollon*, de Bordeaux, du port de 100 tonneaux,

Cap. Mauſacré, 115 barriques, 1 tierçon de ſucre brut; 91 barriques, 1 tierçon, 5 quarts de ſucre terré; 3 boucauds, 7 quarts, 76 barrils de caffé; 40 balles de coton; 1 caiſſe de pâte de cacao.

Du même lieu, par le Navire *le Roi David*, de Bordeaux, du port de 250 tonneaux, Cap. Virvalois, 13 barriques, 12 quarts de ſucre blanc; 94 barriques de ſucre brut; 328 barriques, 3 tierçons, 10 quarts de ſucre terré; 5 barriques, 24 quarts, 8 barrils, 11 ſacs & demi de caffé; 40 balles de coton; 87 ſacs de gingembre ſec; 34 barrils de gingembre confit; 1 barrique, 8 quarts de canefice, 15 barrils de confitures; 2 caiſſes, 6 caves de ſirop; 4 caiſſes de liqueurs; 6 barrils de citrons confits; 2 matelats de coton.

De la Martinique, par le Navire *le Protecteur*, de Bordeaux, du port de 150 tonneaux, Cap. Guiomard, 213 barriques, 4 barrils, 6 tierçons, 2 quarts de ſucre terre; 1 caiſſon de tabac; 2 caves, 1 caiſſon de ſirop; 1 quart de cacao; 6 caiſſes, 2 caiſſons de liqueurs; 11 barriques, 23 barrils, 14 tierçons, 165 quarts, 13 ſacs de caffé; deux culs de chaudieres de cuivre.

Du Cap, par le Navire *l'Amitié*, du port de 90 tonneaux, Cap. Maigne, 8 futailles, 7 barrils, 8 boucauds, 42 quarts 1 tierçon, 16 barriques, 44 ſacs, 1 coffre de caffé; 300 côtés de cuirs tannés; 1 barril, 1 tierçon d'indigo; 1 grenier de bois de campêche; 16 barriques de ſucre brut; 46 barriques, 5 quarts, 1 barril de ſucre terré.

Du même lieu, par le Navire *la bonne Nouvelle*, de Bordeaux, du port de 350 tonneaux, Cap. Brichaud, 7 caiſſes, 5 caves de ſirop; 3 barrils, 1 caiſſe de confitures; 737 côtés de cuirs tannés; 10 barriques, 3 tierçons, 5 futailles 2 ancres, 9 quarts d'indigo; 66 barriques, 3 barrils, 85 boucauds, 149 quarts, 28 tierçons, 32 futailles, 81 ſacs de caffé; 387 barriques, 11 quarts de ſucre terré.

De Nantes, par le Navire *le Thomas*, de l'Iſle-Dieu, Maître Le Monté, 27 balles de laine en rame 1 d de peaux de veau; 1 ballot de caffé; 2 barriques de ſel; 83 milliers d'ardoiſe; 6 douzaines de chauſſettes; 8 balles de toile; 1 ballot de coutil.

De la Guadaloupe, par le Navire *le Bourlamaque*, de la Guadaloupe, du port de 200 tonneaux, Cap. Hermand, 221 barriques, 1 quart de ſucre brut; 143 barriques, 22 quarts, 1 barril de ſucre terré; 1 barril de confitures; 29 balles de coton; 1 balle de vieux cuivre; 2 quarts, 2 ſacs de caffé.

De la Martinique, par le Navire *le Solide*, de Bayonne, du port de 240 tonneaux, Cap. Sereis, 22 barriques, 138 quarts, 273 ſacs, 94 tierçons de caffé; 305 barriques, 2 quarts, 4 tierçons de ſucre terré; 15 barriques, 2 quarts de ſucre tête; 3 barrils de citrons confits; 1 ſac de cacao; 5 caiſſes de ſirop; 5 caiſſes de liqueurs; 1 grenier de canefice; 1 paquet de vieux cuivre.

De S. Domingue, par le Navire *le Pont Euxin*, de Bordeaux, du port de 300 tonneaux, Cap. Chiché, 7 barriques, 15 quarts, 1 barril, 40 ancres, 3 boucauds, 4 tierçons, 9 futailles d'indigo; 3 barriques, 81 quarts, 28 barrils, 9 boucauds, 26 ſacs, 1 tierçon de caffé; 64 balles, 16 ballots de coton; 205 barriques, 31 quarts, 2 ancres de ſucre terré; 1 barrique, 1 quart de cacao; 1 quart, 1 ſac de carret; 109 barriques, 8 quarts de ſucre brut; 3 caves de ſirop; 175 cuirs en poil; 1 ſac de canefice.

De la Martinique, par le Navire *le Neptune*, de Dunkerque, du port de 120 tonneaux, Cap. Duhamel, 127 barriques, 1 quart, 4 tierçons de ſucre terré; 44 barriques, 93 quarts, 33 tierçons de caffé; 1 tierçon de cacao; 1 tierçon de vieux cuivre; 6 ℔ & $\frac{1}{4}$ de carret; 14 cuirs en poil; 27 balles de coton.

De Dunkerque, par le Navire *le Dunkerque*, du port de 200 tonneaux, Cap. Cardon, 150 barrils de harengs, 10 demi-tonnes de ſaumon; 2 futailles de mercerie & de clincaillerie; 1 tonneau de marchandiſes, 6 canons & 2 pierriers.

De Rochefort, par le Navire *l'Aimable Louiſe*, de Plaſſac, Maître Painchaud, 21 barrils de brai gras.

De Concarneau, par le Navire *le S. Jean*, de Beliſle, Maître Cholet, 226 demi-barriques de ſardines preſſées; 44 quarts de barriques, d° par entrepôt.

De la Rochelle, par le Navire *le S. Denis*, de Bordeaux, Me. Dumouret, 700 quintaux de morue ſeche; 60 demi-barriques de ſardines preſſées.

De Vannes, par le Navire *la Julie Ange*, Me. Benoit, 1280 quintaux de fer en verge; 75 pots de beurre.

De *Calais*, par le Navire *l'Union*, de Calais, Me. Duvatre, 296 barrils, 47 demi-barrils, 3 quarts de harengs.

De la Rochelle, par le Navire *la Marguerite*, de Cabara, Maît. Dutour, 54 caiſſes de verre à vitre, par entrepôt.

De Marseille, *le* 28 *Janvier* 1764.

Exportation depuis le 23 *Décembre dernier juſqu'au* 24 *Janvier ſuivant.*

Pour Smyrne, par les Navires *la Victoire*, *la Vierge de Garde*, *le S. Louis*, *l'Aimable Thereſe* & *la Petite Rigalle*, Capitaines, Ravel, Murat, Bremand, Audibert & Bory, 180 ballots de londrins ſeconds, 32 de londres larges, 2 de drap d'Elbœuf, 13 barrils de cochenille peſant 3563 ℔, 47 caiſſes & 40 ballons de papier, 17 caiſſes de bonnets, 4 barriques de tartre, peſant 1933 ℔, 14 barrils & 22 ſacs de caffé, peſant 5883 ℔, 169 pains de plomb, peſant 32, 492 ℔, 70 ſacs de grenailles, peſant 4749 ℔, 6 dames jeanes de vin, 3 caiſſes de clincaillerie, 48 barriques de ſucre en pain, peſant 28, 569 ℔, 37 barriques de ſucre en poudre, peſant 22, 793 ℔, 22 barrils d'indigo, peſant 6305 ℔, une caiſſe de canelle peſant 100 ℔. 890 piéces de bois de campêche, 4 caiſſes de fayance, 5 barriques de ſucre blanc, peſant 5584 ℔, 4 balles de poivre peſant 2100 ℔, une caiſſe de gaze, une de galons d'or & d'argent.

Pour Acre, par la Barque *la Sainte Famille* & la Pinque *la Sainte Famille*, Capitaines Billon & Combe, 106 ballots de londrins ſeconds, 18 de londres larges, 9 barrils de cochenille, peſant 1631 ℔, 35 barriques de ſucre en pain, peſant 16, 123 ℔; 5 barrils de grabeau d'indigo, peſant 1961 ℔; 6 balles d'amandes, peſant 1020 ℔; 4 caiſſes de plomb pour la chaſſe; 58 ſacs de caffé, peſant 7767 ℔; 9 caiſſes de liqueurs; 7 ballons & 2 caiſſes de papier; 100 jarres vuides, 1952 barres de fer, peſant, 125, 450 ℔: 2 barrils d'huile; une caiſſe de canelle, peſant 201 ℔; 1 barril d'étain en verge: 20 paquets de plomb en verge; 3 balles d'aſpic, peſant 1900 ℔; 4 caiſſes de proviſions, 6 balles de corde d'emballage; 1 barril d'indigo, peſant 195 ℔; 3 caiſſes de fromages; 100 piéces de poterie.

Pour Salonique, par la Tartane *Jeſus, Marie Sainte Anne*, & la Barque *la Macedoine*, Capitaines Bonnel & Fougaſſe, 135 ballots de londrins ſeconds, 6 de londres larges 236 barriques de caffé, 46 d'indigo, 16 de ſucre en pain, 14 de ſucre terré, 3 barrils de cochenille, 15 caiſſes de papier, 100 ſacs de grenaille, une caiſſe de manne, une de ſené, une de drogueries, 3 de bonnets, 60 piéces de bois de fernambouc, 98 de bois de campêche, 6 caiſſes de liqueurs, 10 de proviſions de menage, 30 dames jeanes vuides.

Pour Alexandrie, par la Corvette *la Marie*, le Navire *S. Jean-Baptiſte*, & le Senau *S. Jean Evangeliſte*, Capitaines Beauſſier, Bonfort & Brue, 117 ballots de londrins ſeconds, 59 de londres larges, 19 barrils de cochenille, 115 ballons de papier, 20 ſacs & 36 barriques de caffé, 2 caiſſes de proviſions, 1 barril de girofle, 26 pains de plomb, 3 barriques de ſucre en pain, une caiſſe de bonnets, une barrique de vieux cloux.

Pour Chipres & Alexandrette, par la Barque *la Concorde*, Cap. Bertrand, 236 ballots de londrins ſeconds, 8 de londres larges, 38 barrils de ſucre en pain, 4 caiſſes de bonnets, 1 de liqueurs, 1 balle de peaux de lapin, une de ferure, 57 ſacs de grenailles, 49 barrils d'indigo, 7 de grabeau d°, 43 barrils de cochenille.

Pour Tripoly de Syrie, par la Barque *S. Vincent*, Cap. Chabroy, 8 ballots de londrins ſeconds, 1718 barres de fer, 4 barrils d'indigo, 15 caiſſes & 8 ballons de papier, 36 ſacs de grenailles, 5 de caffé.

De Bordeaux, *le* 31 *Janvier* 1764.

Importation.

De Coppenhague, par le Navite *le Mercure*, de Coppenhague, Me. Hendricks, 7000 briques.

De Dantzic, par le Navire *l'Europe*, de Dantzick, Me. Suer, 6 milliers de pipaille; 4 milliers 11 ſeiziémes de longailles à barrique; 1 partie de fer.

De Hambourg, par le Navire *le Cornelius*, de Hambourg, Me Zahn, 1 tonneau de marchandiſes; 87 barrils de fer blanc, petit modele; 3 futailles de fil

de laiton; 1 caiſſe de porcelaines; 8000 barrils de noir de fumée; 40 feuilles de cuivre rouge; 7 piéces, 1 barril, 1 paquet de bœuf fumé; 1 tonneau de clincaillerie; 4 tonneaux, 4 futailles de faux à faucher; 2 futailles de cuivre en platine pour Verdet; 7 balles de chanvre en rame; 56 piéces de vuidange; 8 piéces à eau-de-vie; 6 pierres à filtrer l'eau; 2 barrils d'azur commun; 2 caiſſes de chandelles; 1 rouet; 210 dames-jeannes; 1 millier, 7 huitiémes de longaille à barrique; 13 ſeiziémes de bois de 4 pieds; 5 ſeiziémes de milliers de pipaille; 137 ſolivaux de ſapin de 10 à 16 pieds; 350 planches d° de 10 à 15 pieds.

De Landernau, par le Navire *la Marie Guillemette*, de Landernau, Me Leguen, 25 barriqnes, 608 demi-barriques de ſardines preſſées.

De Stetin, par le Navire *les deux Freres*, d'Amſterdam, Me. Gerbrands, 1 millier, 15 ſeiziémes de pipaille; 1 millier, 3 ſeiziémes de bois de 4 pieds; 1 millier 3 ſeiziéme de bois de 3 pieds.

De Marans, par le Navire *le S. Jean*, de Blaye, Me. Martin, 3 caiſſes, 8 ſacs de cire jaune & blanche.

De Corck, par le Navire *les deux Amis*, de Flenſbourg, Me Hendrick ſen, 1158 barrils de bœuf; 665 frequins de beurre; 100 caiſſons de chandelles, *le tout par entrepôt*.

De Nantes, par le Navire *le S. Jean-Baptiſte*, de l'Iſle-Dieu, Me. Froiſſart, 2 caiſſes, 2 demi-caiſſes de thé.

De Hambourg, par le Navire *la Demoiſelle Eliſabeth Edelgonde*, de Hambourg, Me. Lilienſein, 1 ballot de cuir de vache de Ruſſie; 4 tonneaux de faulx à faucher; 1 futaille de fil de laiton; 1 paquet de baleine en fanon; 500 nattes, 1 futaille de poil de ſanglier; 120 barrils de fer blanc, petit modele.

De S. Petersbourg, par le Navire *le S. Nicolas* de S. Petersbourg, Me. Kroon, 159 balles de chanvre en rame; 1201 barres de fer; 96 planches de ſapin de 30 pieds.

D'Audiern, par le Navire, *le Pierre Marie* de Trenier, Me. Lequelec, 11 demi-barriques de ſardines preſſées.

De Bayonne, par le Navire *les trois Couſins*, de l'Iſle d'Ars, Me. Heriant, 40 barrils de ferremens, *par entrepot*; 190 traques d'avirons bruts; 70 d° polis; 3 milliers de merrain à barrique; 1 caiſſe de lampes de fer; 4925 ſacs vuides, 123 ſacs de farine de méteil; 2 canons de fer.

De Rochefort, par le Navire *la Suzanne Pelagie*, de Noirmoutier, Me. Beranger, 168 quarts de lard ſalé; 2 quarts d'indigo, *par entrepot*.

Du même lieu, par le Navire *la Françoiſe* de Plaſſac, Me. Dangand, 1 quintal de morue ſeche, 5 poignées de morue verte; 18 barriques de ſucre terré, *par entrepot*; 20 barriques de goudron; 6 barrils de beurre.

De Nantes, par le Navire *la belle Judith*, de Noirmoutier, Me. Gautier, 21 quintaux de fer en verge; 106 paquets de fer feuillard; 16 futailles de cloux de fer; 2 caiſſes de thé.

Du même lieu, par le Navire *la Ste Anne*, d'Abrilduc, Me. Legoff, 4 quintaux, 50 ℔ de beurre.

Du même lieu, par le Navire *la Conſtance*, de Marſeille, Capitaine Foreſt, 101 fournitures, 258 paquets de feuillard pigage; 122 milliers d'ardoiſes; 100 caiſſons de chandelle, *par entrepot*; 4 caiſſes de fayance; 12 canneveres d'huile d'olive; 1 caiſſe d'olives; 1 grenier de liéges.

De Stetin, par le Navire *l'Anne & l'Eſpérance* de Coppenhague, Me. Anderſen, 20 milliers de merain à barrique.

De Redon, par le Navire *le Fringue* de l'Orient, Me. le Franc, 183 paquets de feuillard pipage, *par entrepot*; 3 fournitures, 1 paquet de feuillard; 10 balles de toile; 31 balles de d° à voile; 12 ballots de toile de halle.

De Nantes, *le 6 Février* 1764.

Importation.

De Cadix, par le Navire *la Poſte*, Me. Guillaume Thibaut, 5200 pots de vin, 55000 ℔ de figues 2100 douzaines de balets de jonc, 11 caiſſes d'oranges, 6 caiſſes de citrons, 4500 ℔ de raiſins, 18 petits barrils d'olives, 384 ℔ de cochenille, & 4 ſurons de jalap.

De Corck, par le Navire *l'Oiſeau*, Me. Daniel Gearing, 210 barrils & 100 tiercons de bœuf ſalé.

Du Cap François, par le Navire *le S. Pierre*, Cap. François le Comte, un boucaud, 3 barriques, & 8 quarts d'indigo; 63 barriques & 21 quarts de ſucre terré & tête de forme; 76 barriques de

ſucre brut, 64 boucauds, 40 barriques, 85 quarts & 2 ſacs de caffé ; 48 madriers de bois des Indes, & 440 cuirs ſecs en poil. *Exportation.*

Pour Bruges, par le Navire *le Ipenhoven* de Zzée, la *Sara Helena & l'Agneau doré*, Me. Lieven, Adriam, Piéter, Marineſſe, Douves, Ankes, Lam, 108 ℔ de caffé, 70,420 ℔ de ſucre terré, 1815 ℔ d'indigo, 110 tonneaux de vin Nantois, 58 de vin d'Anjou, 52,010 ℔ de ſirop, 1679 veltes d'eau-de-vie, 2000 ℔ de pruneaux, 15,640 ℔ de ſucre brut, & 2700 de coton.

Pour Marſeille, par le Navire le *jeune Henry* d'Amſterdam, Me. Jouke Hendick, 230 tonneaux de froment.

Pour Hambourg, par le Navire *l'Agnata*, d'Amſterdam, Me. Jean Dirickſe, 666,650 ℔ de ſucre terré, 2510 d'indigo, & 10,000 de caffé de Bourbon.

DU HAVRE, *le 9 Février* 1764.

Importation.

De Marſeille, par le Navire *l'Intrépide*, Capitaine Deſtouches de la Frenaye, 1275 demi-caiſſes, 166 caiſſes, 97 tierces caiſſes de ſavon ; 29 piéces, 6 demi-piéces, 2 barrils d'huile ; 32 balles de coton en laine ; 2 barriques, 2 barrils, 6 balles, 3 caiſſes de droguerie ; 1 barrique, 28 ſacs d'alun ; 26 ſacs de ſumach ; 87 caiſſes d'oranges ; 6 barriques, 3 barrils, 2 caiſſes de vin ; 21 caiſſes d'oignons de tubéreuſes ; 9 barriques, 18 caiſſes de ſouffre ; 1 balle de pierre ponce ; 1 caiſſon d'écume de ſavon.

Le Navire *le Puyſegur*, Capitaine Deſtrais, venant de la Guadaloupe, eſt arrivé ce matin ſur notre rade en 39 jours de navigation ; comme ce Navire eſt fin, il n'entrera pas qu'il n'y ait aſſez d'eau pour pouvoir aller tout de ſuite au baſſin.

DE ROUEN, *le 12 Février* 1764.

Importation.

De Bordeaux, par le Navire *le Villain*, 4 balles de laine ; 4 barrils de fruits ſecs ; 49 balles de coton ; 3 balles de bouchons de liége ; 17 quarts, 1 ſac de caffé ; 1 tierçon d'aniſette ; 24 balles de paſtel ; 3 boucauds de cendre de tabac ; 39 futs d'huile de térébentine ; 4 pains de bray ; 12 pains de réſines ; 8 boucauds de canéfice ; le reſte en vin.

Par les Alleges de J. Dorion, J. Capel, Guilaume Hericher, D. le Coreux, Claude Letrain, Jean Poſtel, 130 piéces, 20 demi-piéces d'huile d'olive ; 51 caiſſes, 473 demi-caiſſes de ſavons de Marſeille ; 103 barriques, 2 quarts de ſucre terré ; 2152 buches de bois de campêches ; 64 de bois de fernambouc ; 291 balles & ballots de coton ; 5 barriques, 9 quarts d'indigo, 47 barriques, 32 quarts, 16 tierçons, 71 ſacs de caffé ; 1 barril de carret ; 1 d° de citrons ; 1 d° d'oignons d'eſquilles ; 4 balles d'amandes ; 31 d° de laine ; 5 ſacs de cacao ; 49 planches & madriers de bois d'acajou ; 7 boucauds de canefice ; 186 balles de ſoude ; 1 barril de fleur de ſouffre ; 1 caiſſe de vitriol ; 2 barrils d'alun ; 4 colis de fruits de carême,

D'Honfleur, par l'Allége de François Heulte, 4 piéces d'huile de morue, le reſte morue de Terre-Neuve.

DE NANTES, *le 24 Janvier* 764.

Prix courant des marchandiſes des Colonies.

Marchandiſes au cent.

Bois de fernambouc, 60 ℔, d'inde ou de campêche, 20 à 22 ℔, coton, 140 ℔, cuirs en poil, 90 à 150 ℔, gimgembre, 28 à 30 ℔, ſirop melaſſe, 10 ℔ 10 ſ à 11 ℔, ſucre brut 35, d°, tête de forme, 38, d° terré, ſeconde qualité, 53 ℔ troiſiéme, 48, quatriéme, 40 ſucre rafiné, à Nantes, 90 à 93 ℔.

Marchandiſes à la livre.

Cacao, 1 ℔ 6 à 1 ℔ 8 ſ, caffé de Bourbon, 15 à 17 ſ, de Moka, 2 ℔ 8 à 2 ℔ 10, de la Martinique, 15 à 17 ſ, de S. Domingue, 13 à 15 indigo cuivré, 5 ℔ 5 ſ mélangé de violet pur, 6 ℔ 5 ſ, mêlé de bleu & violet, 7 ℔ 10 ſ, bleu pur, 8 ℔ 5 ſ, morphil, 3 ℔ 8 ſ à 3 ℔ 10 ſ, rocou, 17 ſ, thé boé, 3 ℔ 17 ſ à 3 ℔ 16 ſ 6 d, verd, 5 ℔ 8 ſ à 5 ℔ 9 ſ 6 d.

Grains.

Froment d'Amont, nouveau, 135 à 142 ℔ le tonneau, péſant environ 2250 ℔, de Machecoul, 125 à 128 ℔, d'Orleans, vieux, 158 à 155 ℔, nouveau, 140 ℔, ſeigle d'Orléans, vieux, 100 ℔, nouveau, 92 a 95 ℔, orge, 88 à 90 ℔, bled noir, 65 ℔, avoine d'Ancenis, 64 ℔.

Vins & eaux-de-vie.

Vins nouveaux, premiere qualité 120 à 125 ℔ le tonneau, ſeconde qualité, 118 à 115 ℔, troiſiéme, 90 à 100 ℔ ; eau-de-vie, 112 a 116 ℔ les 29 veltes.

Sels, quittes à bord des Navires.

Au Poulignan & au Croiſic, 90 ℔ le muid, à Bourgnenf, 75 ℔ la charge.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe.
Le 7 Février 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	3 à 4
D°. à vue	36	
Rotterdam 2 uſances ½	36	4
Hambourg 2 uſances ½	34	10 à 11
Paris	30	⅜
D°. 2 uſances	30	1/16
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	38	⅛ à ¼
Madrid	38	⅛ à ¼
Bilbao	37	¾
Livourne	48	¾ ⅝
Gênes	47	⅝
Veniſe	50	⅝
Lisbonne	5	4 ¾
Porto	5	3 ¾
Dublin	9	⅛
Agio de la banque d'Holl.	3	⅛

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares		5	2 ¼
D°. petites		5	2 ¼
Grandes Mexicaines		5	2 ¼
D°. petites		5	2 ¼
Argent en barres		5	4 ½
Cochenille la ℔	1	3 ſ	3 d

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	113 ½
De la Com. des Indes	156
Actions de la Mer du Sud.	
Anc. Ann. de la M. du S.	
D°. Nouvelles	82 ¼
D°. réduites à 3 p °/°	83 ⅞ a 84
D°. conſolidées à 3 p. °/°.	83 ⅝ à ¾
De la C. des I. à 3 p °/°.	
D°. de 1751, à 3 p °/°	82 ⅛
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°.	86 à 85 ½
D°. 1758 a 3 ½ p °/°	
D°. 1762 à 4 p °/°. prime.	94 ¼ à ⅜
Bill. de la C. des I.	3 à 4 ſ
De l'Ech. 1763. Prime.	
Eſcompte	10 à 9 ſ
De la Marine payable en Janvier.	
Eſcompte	11
Annuités à longs term.	25 ¾ à ⅞
Souſcriptions 1763.	92 ¾
De la Marine à 4 p °/°	90 ⅛
D°. à 4 p. °/°. 1763.	90 ¾

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 18 Février 1764.

Changes.

Amſterdam	54	⅛ ¼
Londres	31	⅛ ¼
Hambourg	180	¾
Madrid	15	3
Cadix	15	2
Livourne	96	
Lyon, Roys ½		

Effets publics.

Actions des Fermes	1017 ½
Colonies, 1759	
Amortiſſ.	
3e Loterie	748
9e. tir.	
2 ſ p ℔	4
Emprunt, 50 millions	17
Annuités	436
Coupons	87
Epoques, 4e.	8 ½
Colonies 1758,	

Compagnie des Indes.

Actions	795
Emprunt.	
Promeſſes.	12

Quatrieme Loterie des Epoques.

4, 7 à 12	14 ½

Contrats.

Bretagne	
Cuirs à 3 pour °/°	
4 p °/°	
3 p °/° 5	

AVIS *aux Souſcripteurs de la Gazette du Commerce.*

Cet Ouvrage périodique ayant commencé au mois d'Avril 1763, le plus grand nombre de Souſcripteurs a auſſi commencé à cette époque. Comme nous touchons à la fin de l'année des Souſcriptions, nous prions les perſonnes qui voudront les renouveller, de faire paſſer d'avance, ſuivant l'uſage, par la voie de la poſte ou autrement, les 24 ℔ franches de port, auxquelles eſt fixé le prix de la Souſcription, au Bureau général rue Montmartre, & d'en donner avis par lettre-franche au ſieur DUFRESNE Directeur. Les perſonnes qui n'ont pas payé le prix de l'abonnement, ſont auſſi priés de l'envoyer inceſſamment.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Mardi 14 Février.

DE PARIS, *le* 10 *Janvier* 1764.

Extrait d'une Lettre écrite de cette Ville par un Anglois à un de ſes amis à Londres.

TOUT ce que je vois en France me perſuade que nous ne pouvons trop être ſur nos gardes en Angleterre pour empêcher les François de faire tomber nos Manufactures. Le Miniſtère François donne tous ſes ſoins à faire le bonheur de cette Nation. On encourage l'Agriculture dans toutes les Provinces du Royaume, on fait fleurir le Commerce, & on ne néglige pas les Arts agréables. J'ai eu occaſion de faire ces remarques dans une tournée que je viens de faire en Normandie, où j'ai eu la curioſité de voyager pour viſiter une Province qui étoit autrefois une dépendance de notre Monarchie (*a*). J'ai fait une route aſſez longue ſur une grande & belle chauſſée qui regne le long du bord délicieux de la Seine; tout ce pays eſt bien cultivé & l'Agriculture y eſt en vigueur. A mon arrivée à Rouen, le fameux pont de batteaux ne manqua pas d'attirer mon attention. J'ai vu pluſieurs des Manufactures de fayance qui ſont établies en cette Ville, & je n'ai pu leur refuſer mon admiration. Cependant les montagnes qui environnent la Ville & qui ſont couvertes de mauvaiſes herbes & ſans culture, font un aſpect déplaiſant. Les habitans de cette grande Ville ne me ſemblent à préſent occupés que de l'Agriculture & de ſa perfection; ils ont pour cet effet formé une Société d'Agriculture qui s'aſſemble regulierement une fois la ſemaine; mais je ne dois pas omettre de faire ici mention d'un établiſſement, qui, ſi nous n'y prenons garde de bonne heure, nuira beaucoup à nos Manufactures de laine. Comme ils ont ſenti qu'ils ne pourroient entreprendre de perfectionner leurs Manufactures de laine ſans ſe procurer des moutons d'Angleterre de la meilleure race; M. de Brou qui étoit pour lors Intendant de cette Généralité, annonça qu'il donneroit une récompenſe honnête à ceux qui trouveroient moyen de tranſporter en Normandie de ces races de moutons, & que la récompenſe ſeroit proportionnée à la quantité de bêtes importées. Cette Déclaration avoit pour but d'engager les contrebandiers d'Angleterre à leur procurer de ces moutons. Il y a à Rouen un particulier natif du Comté d'Yorck qu'on m'a dit être inſpecteur des Manufactures d'étoffes étrangeres. Cet homme eſt fort affectionné à la France (*a*) & par le moyen de la correſpondance qu'il a conſervée avec ſa Patrie, il eſt en état de procurer aux François tout ce qu'ils peuvent tirer d'Angleterre; on défere beaucoup à ſes avis, & je ſçais de bonne part que c'eſt lui qui a donné le conſeil de faire venir des bêtes à laine de notre Iſle. J'eſpere cependant que l'on prendra chez nous

(*a*) Tout le monde ſçait comment cela étoit arrivé.

(*a*) Il n'eſt pas étonnant qu'un homme qui trouve parmi nous un état ſolide & honnête, s'affectionne à notre Nation. Dès qu'un homme adopte un Pays pour ſa Patrie & qu'il y trouve ſon bien-être, il lui doit tout ſon amour & tous les ſervices qu'il peut lui rendre. S'il agiſſoit autrement, il ne mériteroit plus d'être avoué par aucun peuple.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

toutes les précautions poſſibles pour empêcher ce Commerce illicite, dont les ſuites ſont d'autant plus dangereuſes pour nous que comme le climat de Normandie eſt à peu-près le même que celui d'Angleterre, il y a toute apparence que nos brebis ne peuvent manquer d'y proſpérer.

Cette Lettre qui ſe trouve imprimée dans un papier anglois, nous a paru mériter d'être miſe ſous les yeux de nos Lecteurs. Elle prouve que tous les Anglois qui voyagent en France, ne ſe livrent pas ſeulement au plaiſir d'aſſiſter à nos fêtes & à nos ſpectacles, & de partager nos amuſemens. Ils parcourent nos Provinces, ils obſervent ce qui s'y fait d'utile, & ils ont ſoin de communiquer leurs obſervations à leurs compatriotes. Cette conduite n'a rien que de très-eſtimable. Tout homme qui voyage avec des ſentimens patriotiques, doit faire entrer dans ſon plan la réſolution de faire part à ſa Nation de toutes les découvertes, faites par des voies honnêtes, qu'il juge pouvoir lui être de quelque utilité. L'auteur de cette même lettre a encore bien obſervé que les François, ſans négliger les talens agréables, s'occupent plus ſérieuſement qu'ils ne l'ont jamais fait des travaux utiles. C'eſt une juſtice qu'il a rendue à notre Nation. Il eſt certain que les arts agréables ne dégenerent point parmi nous, & que nous commençons à accorder aux arts néceſſaires la conſidération & la protection qui leur ſont dues. Ainſi d'un côté la France peut ſe flatter de conſerver ſa ſupériorité dans les productions qui tiennent au goût & à l'imagination, & de l'autre elle peut eſpérer qu'elle tirera en peu de tems de ſes biens phiſiques tous les avantages auxquels elle doit naturellement prétendre.

De Londres, *le* 18 *Janvier* 1764.

Prix propoſé par la Société des Arts, des Manufactures & du Commerce.

La Société donnera un prix de 50 livres ſterlings pour le meilleur ſemoir ou la meilleure charue avec laquelle on puiſſe labourer, ſemer & enterrer en même tems le grain ou la ſemence. Cet inſtrument d'Agriculture eſt propoſé pour perfectionner tous ceux qu'on connoît, & dont on ſe ſert maintenant. Le modele auquel on adjugera le prix appartiendra à la Société & on doit produire avant la fin de Décembre 1765 des certificats qui conſtatent l'invention de cet inſtrument, la maniere dont il répand la ſemence, & à quelle diſtance il la répand.

2°. Pareille ſomme de 50 livres ſterlings pour ceux qui préſenteront une quantité de 500 creuſets au moins, faits avec des terres d'Angleterre & auſſi propres à eſſayer les mines d'étain que ceux qu'on fait venir en Angleterre & qui ſont connus ſous le nom de *plomb noir* ou de *pots bleus*.

3°. 100 livres ſterlings pour la plus grande quantité comme de 20 tonnes au moins de ſel fait en Angleterre ou dans le pays de Galles, qui ait toute la qualité du ſel gris & qui ait été fabriqué dans une manufacture établie depuis la fin de l'année 1763. On doit préſenter à la Société avant la fin de Février 1765 une quantité de 50 livres peſant de ce ſel avec des certificats qui prouvent que l'aſpirant a vendu ou a en ſa poſſeſſion la quantité de ſel requiſe par la Société. Il y aura un *acceſſit* de 50 livres ſterlings pour une quantité de 15 tonnes au moins.

De Londres, *le* 21 *Janvier* 1764.

On a préſenté au Parlement pluſieurs projets pour enclore & affermer les terres dépendantes du Domaine de la Couronne dont il y a une grande quantité dans le Royaume, & le produit de ces affermemens ſera employé à liquider les dettes nationales.

Il y a un projet nouvellement formé pour établir dans la Floride Occidentale une Compagnie pour la coupe du bois de campêche; ce Commerce nous ſeroit très-avantageux par les retours, & même nous pourrions nous approviſionner de ce bois qui eſt très-précieux.

Recette pour garantir les Brebis d'être attaquées du rot ou maladie appellée Tac.

On prend une ſuffiſante quantité de feuilles de rue, on les écraſe pour en tirer le ſuc, & on y ajoute une quantité égale de ſel. Quand on craint que les brebis ne ſoient attaquées de la maladie, on leur donne une fois la ſemaine une cuillerée de ce ſuc. Il faudra toujours faire prendre de ce breuvage aux bêtes qu'on aura achetées nouvellement, car ſi elles ſont en danger de gagner la maladie, cela les

en garantira, ſinon le breuvage ne peut jamais leur nuire.

De Beauvais, *le* 29 *Janvier* 1764.

Extrait d'une Lettre de M. Ruſte, *Membre du Bureau d'Agriculture de cette Ville, & faiſant les fonctions de Sécrétaire perpétuel, adreſſée au Directeur de la Gazette du Commerce.*

» Le Bureau d'Agriculture eſt fort ſenſible à la maniére, dont on annonce ce qui le regarde dans la Gazette du Commerce. Vous pouvez compter ſur notre empreſſement à contribuer au ſuccès de cet Ouvrage, qui devient de jour en jour plus intéreſſant. Je ſuis chargé d'en faire les extraits, & je m'en occupe avec le plus grand plaiſir. On y a inſéré dans le N°. 6, une Lettre du 15 de ce mois, ſur la libre exportation des bleds. Je l'ai lûe dans notre derniére Aſſemblée; il n'eſt perſonne qui n'ait été convaincu de la force des raiſons de l'Auteur.

» L'annonce qu'on a faite dans la Gazette, du projet de rétabliſſement des liniéres de Bulles, a déjà produit un bon effet. Pluſieurs bons Patriotes de Paris ont ſouſcrit, & nous allons commencer à défricher.

» Je compte vous envoyer cette ſemaine-ci ou l'autre, un article intéreſſant; c'eſt l'exécution d'un projet pour l'établiſſement d'un école de filature de laine, *à la manière Angloiſe*, fondée tout recemment dans cette Ville, par les libéralités des Citoyens. Cette école va mettre nos Fabriques d'étoffes de laines ſur le meilleur pied. Je ſuis très-flatté d'être l'Auteur de cet utile projet, & qu'il ait été ſi bien accueilli par des ſouſcriptions gratuites, qui ſe montent aujourd'hui à plus de 1500 ℔. C'eſt un bel acte de Patriotiſme, il fait honneur à notre Ville.

En rendant compte avec ſoin de ce qui nous a été communiqué par le Bureau d'Agriculture de Beauvais, nous avons rempli un devoir. Nous nous croyons dans la plus étroite obligation de faire connoître au Public ce que font les Sociétés d'Agriculture, pour accélerer le progrès des travaux utiles parmi nous. Nous nous regarderons comme très-heureux de pouvoir ſéconder leurs vûes & leur zèle.

Du Havre, *le* 30 *Janvier* 1764.

Le Navire *la belle Marie* eſt à vendre en l'état qu'il eſt arrivé dans ce Port, venant de Cadix, ſous le commandement du ſieur Bonaventure le Monier.

Il a été conſtruit à Trieſte, dans le Golphe de Veniſe, en 1755, il eſt mâté en Senau, du port de 240 tonneaux environ, ayant 76 pieds de tête en tête, 22 pieds de baux de dedans en dedans, 9 pieds de calle ſous barrot ſur carlingue, 4 pieds d'entrepont de ſon grand mât en avant & 1 coupy de 5 pieds & demi de ſes pompes en arriere.

Ceux qui voudront traiter de l'emplette de ce Navire, s'adreſſeront à M. Beaulieu, Négociant au Havre, qui donnera communication de l'inventaire.

On apprend par des Lettres du 10 & 20 Août, reçues par la voie de S. Domingue, que le Négrier *le Jupiter*, Capitaine Renault, & le Jazon, Capitaine Guerrier, tous deux ſortis de ce Port, l'un le 31 Mai dernier, & l'autre le 16, ſont arrivés le premier a Cabende, côte d'Angola, & le ſecond à Malembe, côte d'Angola, après 90 jours de traverſée.

La traite étoit avantageuſe, les noirs valoient de 16 à 17 piéces.

Il y avoit à Cabende, 2 Navires, dont 1 François & 1 Anglois; & à Malembe 5, dont 3 François & 2 Anglois.

Ces mêmes Lettres ajoûtent que le Navire *l'aimable Henriette*, Capitaine Maniable n'y étoit pas encore arrivé, quoiqu'on l'ait annoncé ſur la foi d'un Capitaine Hollandois.

De Nantes, *le* 1 *Février* 1764.

Le Navire *le Centaure*, du port de 350 tonneaux, Cap. Ricard, Armateur M. Richer de la Haye, eſt parti pour les Cayes S. Louis, Côte S. Domingue.

Le Navire *la Brillante*, du Port de 300 tonneaux, Cap. Fradin, Armateur M. Delavilleboinet, eſt parti pour le Cap.

Le Navire *l'Union*, du port de 80 tonneaux, Cap. Beaugin, Armateur M. Broudou, eſt parti pour Guinée.

Le Navire *la Manon*, de Bayonne, du port de 140 tonneaux, Cap. Larrodé, Armateur, M. Berrouette, eſt parti pour les Cayes S. Louis.

Le Navire *le Badin*, de Nantes, du port de 451 tonneaux, Cap. Le Galle, Arma-

teurs Meſſieurs Woors & While, eſt parti pour la Côte de Guinée.

Le Navire *la Ducheſſe*, de Nantes, du port de 300 tonneaux, Cap. Dutachie, Armateurs Meſſieurs Lourmand & Fruchard, eſt parti pour les Cayes Saint Louis.

Le Navire le *Saint Jean-Baptiſte*, de Nantes, du port de 300 tonneaux, Cap. Pierre Le Ray, Armateur M. Deluines, eſt parti pour S. Domingue.

Le Navire *l'Aimable Noton*, du port de 280 tonneaux, Cap. Ferand, Armateurs, Meſſieurs Miginer freres, eſt parti pour les Cayes S. Louis.

Le Navire *le Saint Domingue*, du port de 300 tonneaux, Cap. Maillard, Armateur M. Arnou, eſt parti pour S. Domingue.

Le Navire *la Nouvelle Eloiſe*, du port de 300 tonneaux, Cap. La Cour, Armateur M. Babut, eſt parti pour Leogane.

Depuis le premier Janvier juſqu'au 17 dudit, il n'eſt entré en ce Port que 7 Navires étrangers qui ſont tous venus en leſt.

Le Navire *le Saint Pierre*, venant du Cap François eſt arrivé à Paimbœuf.

De Paris, *le 3 Février* 1764.

Prix *propoſé par la Société Royale d'Agriculture de Paris pour l'année* 1765.

La Société deſirant exciter de plus en plus l'induſtrie & l'émulation des Cultivateurs, a réſolu & arrêté dans ſon Aſſemblée du 8 Décembre 1763, qu'il ſera fait un fonds chaque année, par les Aſſociés, pour donner deux ou pluſieurs Prix, à ceux des Cultivateurs & autres Particuliers appliqués aux ſoins de la campagne, qui auront le mieux réuſſi dans les recherches qu'elle doit leur propoſer.

Le principal objet de ces recherches, ſera d'éclairer ſucceſſivement par des expériences faites avec ſoin, les différentes pratiques de l'Agriculture & de l'œconomie ruſtique.

Un des ſujets qu'elle a choiſi pour le Prix de 1765, eſt, *le meilleur travail ſur la qualité & ſur l'emploi des engrais qui conviennent aux terres, principalement aux terres à bled, relativement à leur qualité.*

Des expériences bien faites, ſoit pour employer de nouveaux engrais juſqu'à préſent peu connus ou négligés, ſoit pour ſuppléer au fumier des animaux, lorſqu'on en a peu, ſoit pour perfectionner la qualité des fumiers & autres engrais, auront droit au Prix.

Ce Prix eſt de la ſomme de 800 ℔; il ſera proclamé, dans une Aſſemblée publique de la Societé, au mois d'Avril 1766. Les Piéces qui ſeront envoyées pour concourir, doivent être remiſes avant le premier Janvier 1766, a M. de Palerne, Sécrétaire perpétuel de la Société, autrement elles ſeront rejettées.

Les Auteurs ne mettront point leurs noms ſur leurs ouvrages, mais dans un paquet cacheté, portant un numero pareil à celui de la Piéce, avec une même deviſe ſur l'un & ſur l'autre; ces paquets ne ſeront ouverts qu'après le jugement du Prix. Les Auteurs peuvent y inſérer les certificats qu'ils auront pris des perſonnes connues & dignes de foi qui auront ſuivi ou vérifié leurs expériences, à l'effet d'en conſtater les réſultats.

La Piéce qui renfermera le plus de faits, d'obſervations & d'expériences utiles ſur l'art de fertiliſer la terre par les engrais, ſera couronnée.

Toutes perſonnes ſeront admiſes à concourir, à l'exception des Membres & Aſſociés qui compoſent la Société royale d'Agriculture de Paris; les Piéces ſeront adreſſées à M. de Sauvigny, Conſeiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Paris, qui fera paſſer aux Auteurs les récépiſſés du Sécrétaire de la Société; le Sécrétaire délivrera le Prix à celui qui lui repréſentera le récépiſſé de la Piéce couronnée; il n'y aura point d'autre formalité.

De Paris, *le 4 Février* 1764.

Il ſe diſtribue à Paris chez *Pankouke, Libraire, rue & à côté de la Comédie françoiſe*, une Lettre à M... *ſur l'imputation faite à M. Colbert d'avoir interdit la liberté du Commerce des Grains*. L'Auteur, M. d'Eprémeſnil, entreprend de prouver que M. Colbert n'a point fait donner de loi qui ait interdit d'une maniere abſolue le Commerce des Grains à l'Etranger, & il nous paroit qu'il ne laiſſe rien à deſirer à cet égard. Il rappelle les différentes opérations du Conſeil ſur cette matiere pendant le Miniſtere de M. Colbert. Il réſulte de leur